

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE  
DEPARTEMEMNT DES ALPES MAIRITMES

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**8 AVRIL 2022**

**Présents** : Colette FABRON, Jean-Paul RAPUC, Éric BARALE, Isabelle LOMBARD, Michel GUILLOT, Christiane MATTEI, Jean-Charles GUIRAN, Yolande ANFOSSI, Sabine BRUN, Christophe BORELLI, Isabelle BARBIER, Manon HUBERT, Amandine RAPUC.

**Pouvoirs** : Chloé MENDOZA à Amandine RAPUC, Anne-Marie FULCONIS à Éric BARALE, Jean-Marie EMERIC à Isabelle LOMBARD, Éric FOGOLA à Jean-Paul RAPUC, Jean-Louis DONADEY à Sabine BRUN, Julien BRUN à Manon HUBERT

Madame Amandine RAPUC a été désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus par courrier et par courrier électronique le 30 mars 2022.

**Modification de l'ordre du jour :**

Ajout de délibération

- Création de panneaux touristiques : demande de subvention
- Mandat spécial déplacement au salon Mountain Planet à Grenoble

Retrait de délibération

- Sentier de l'eau : demande de subvention

**Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 28 janvier 2022**

Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT**

Au début de la séance, Madame Le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020.

**Arrêté municipal individuel 533 du 2 février 2022 – avenant n° 1 au marché de travaux pour l'aménagement d'un chalet d'alpage au Col du Blainon avec l'entreprise MALLET**

**Arrêté municipal individuel 549 du 18 février 2022** portant attribution au marché de prestations de service pour l'organisation de manifestations protocolaires et festives avec Lionel KARAKOZIAN

**Conventions pluriannuelles de pâturage : arrêtés municipaux individuels :**

AI 550 du 22.02.2022 : secteur Ciabanals avec M. FISCHER

AI 551 du 22.02.2022 : secteur Cials avec Mme BONNAUD

AI 552 du 22.02.2022 : secteur Rabuons avec Mme MIGLIOR

AI 555 du 25.02.2022 : secteur de la Roria avec Mrs. FABRE

AI 562 du 09.03.2022 : secteur de Clai avec GAEC LOQUES et fils

AI 580 du 30 mars 2022 : secteur de Bolofret avec M. Pierre Murriss

**Avenants n°1 au marché de travaux pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle - arrêtés municipaux individuels :**

AI 563 du 9 mars 2022 - Lot 3 : cloisons, doublage, peinture avec l'entreprise TBT 06

AI 564 du 9 mars 2022 - Lot 4 : menuiseries extérieures avec l'entreprise TBT 06

AI 579 du 30 mars 2022 - Lot 01 : gros œuvre terrassement fondations- Avenant n°1 avec l'entreprise CHEMIN BAT

**Arrêtés municipaux réglementaires n°203, 204 et 205 du 8 février 2022** prononçant la reprise des concessions en état d'abandon n°CH28, n°CH38 et n°CH52

**Arrêté municipal individuel 567 du 10 mars 2022** - convention de partenariat avec la Métropole NCA et Paragon Mobility SAS pour un démonstrateur dans le domaine de la mobilité électrique

**Arrêté municipal individuel 574 du 18 mars 2022** portant attribution au marché de travaux pour l'étude et la réalisation d'une structure artificielle d'escalade extérieure à la station d'Auron avec ENTRE-PRISES

**225/ Transfert de la compétence formation par apprentissage et formation continue et adhésion des communes de Châteauneuf-Villevieille et Drap à la Métropole Nice Côte d'azur- Mise à jour des statuts**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve le transfert à la métropole de la compétence formation par apprentissage et formation continue (nécessaire à la poursuite d'activité du C.F.A de Carros) et les modifications statutaires liées à ce transfert et à l'adhésion à la métropole des communes de Drap et de Châteauneuf-Villevieille.

**226/ Création d'un poste d'adjoint administratif**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet, à raison de 35h pour la gestion des régies communales du CLSH, des marmottes et du camping, et charge Madame Le Maire de recruter l'agent affecté à ce poste.

**227/ Convention M.S.P. hôpital / commune**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve le projet de convention d'occupation temporaire avec l'hôpital pour qu'il abrite la future maison de santé pluriprofessionnelle (MSP), bail de mise à disposition de domaine public, dans les conditions suivantes :

Désignation des volumes : 4 – 5 et 7 établis par SGE Castelli/ Levier

Durée : 30 ans

Montant de la redevance : 10 000 € par an

et autorise Madame Le Maire à signer tous documents nécessaires pour formaliser cet accord.

**228/ Convention de pâturage en forêt communal : Bois d'Anelle**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, valide la proposition de vente d'herbe et de concession au profit de Mme RONCHAI Johana dans les conditions suivantes :

Secteur du Bois d'Anelle :

Surface de 58 ha pâturables

Redevance de 348 €

Durée : vente d'herbe pour 2022 et convention à compter de 2023 pour 5 ans

et autorise Madame Le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer les pièces consécutives.

**229/ Conventions de pâturage en forêt communal : Demandols**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide d'attribuer à M. Thibaut RIGUCCINI le lot de pâturage de Demandols, émet un avis favorable à la mise en place d'une convention de pâturage pour une surface de 113 ha dont 24 ha pâturable, à compter du 15 juillet 2021 pour une durée de 5 années pour un montant du loyer annuel à 360 € et autorise Madame le Maire à signer l'acte de concession établi par l'OFFICE NATIONAL DES FORETS.

**230/ Label flocon vert**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide de candidater au référentiel « Flocon Vert » de l'association Mountain Riders dans la poursuite de la politique menée en faveur du respect de l'environnement et autorise Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à ce label.

**231/ Comptes de gestion 2021**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**232/ Compte administratif 2021 Budget Général**

Après lecture des opérations réalisées pour chaque section au cours de l'exercice 2021 et des reports de l'exercice précédent, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, à l'exception de Madame Le Maire qui ne participe pas au vote, donne acte de la présentation faite, adopte le compte administratif et procède à l'affectation des résultats en fonctionnement et en investissement.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

	<b>REALISE</b>
Dépenses de fonctionnement :	6 450 436.24 €
Recettes de fonctionnement :	7 327 360.37 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice :	876 924.13 €
Excédent 2020 reporté	884 231.51 €
<b>Excédent de clôture 2021</b>	<b>1 761 155.64 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

	<b>REALISE</b>	<b>RESTES A REALISER</b>
Dépenses d'investissement :	3 543 592.41 €	3 483 111.76 €
Recettes d'investissement :	3 506 754.43 €	1 885 252.21 €
Résultat de l'exercice investissement :	- 36 837.98 €	
Report de l'exercice 2020	1 404 886.43€	
<b>Résultat de clôture 2021</b>	<b>1 368 048.45 €</b>	<b>- 1 597 859.55 €</b>

**Affectation du Résultat 2021**

**Fonctionnement**

A : Résultat de l'exercice	+ 876 924.13 €
B : Résultat antérieur reporté	+ 884 231.51 €
C : Excédent de fonctionnement cumulé à affecter	+1 761 155.64 €

**Investissement**

D : Solde d'exécution	+ 1 368 048.45 €
E : Déficit des restes à réaliser	- 1 597 859.55 €
Affectation article 1068 en recettes pour couvrir l'investissement	229 811.10 €
Et un report de fonctionnement en recettes à l'article 002 de	1 531 344.54 €

**233/ Compte administratif 2021 Services Transport**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants examine et adopte le compte administratif 2021 du Service Transport qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses :	6 836.88 €
Recettes :	5 003.93 €
Report de l'exercice précédent :	5 810.30 €
Résultat de clôture :	3 977.35 €

**234/ Compte administratif 2021 Services Annexes de la Station d'Auron**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants examine et adopte le compte administratif 2021 des Services Annexes de la Station d'Auron qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement :**

Dépenses :	634 999.05 €
Recettes :	634 999.05 €
Report de l'exercice précédent :	0.00 €
Résultat de clôture :	0.00 €

**Budget Général 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, adopte le budget de l'année 2022 au montant global de : **14 097 424.30 €** avec pour les grandes masses : 7 600 000 en fonctionnement et 6 500 000 en investissement.

**Budget 2022 Services Transport**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, adopte le budget annexe, dont le montant global est de 14 100 € pour les frais de personnel et entretien véhicule

**Budget 2022 Services Annexes de la Station d'Auron**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, adopte le budget annexe, dont le montant global est de 684 539 €.

**235/ Vote des taux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres décide de fixer les taux d'imposition communaux en vigueur l'année 2022, à savoir :

26.22% pour le foncier bâti

33.08% pour le foncier non bâti

**236/ Régie de l'office de tourisme : modification des tarifs des dîners des chefs au sommet**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres approuve l'actualisation les tarifs de la régie de recette animations et évènementiels applicables aux dîners des chefs au sommet : Repas Chefs au sommet à 30€ au lieu de 25€

**237/ Régularisation tarification secours sur pistes saison 2021/2022**

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres adopte la régularisation des tarifs des frais de secours sur piste pour la saison 2021/2022, ce sont les mêmes montants que ceux de 2020/2021, avec la même répartition pour les frais de secours.

**238/ Construction de l'école d'Auron : demande de subventions**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres approuve le projet de création de l'école d'Auron dont le montant est estimé à 2 200 000€ HT, sollicite une participation financière de la Région de 250 000 €, du Département de 1 170 000€ et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet, notamment la dépose du permis de construire.

**239/ Participation aux frais de scolarité enfant Andréas RODRIGUEZ**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, autorise Madame Le Maire à effectuer la dépense de 1 112€ pour la participation aux frais de scolarité de l'enfant Andréas RODRIGUEZ, domicilié sur notre commune et accueilli à l'école de Touët sur Var dans le cadre d'une classe particulière pour la scolarisation d'élèves en situation d'handicap (Unité Localisée d'Inclusion Scolaire).

**240/ Subventions réfection de façade**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, accepte les propositions de participation au ravalement de façade qui lui ont été présentées par les techniciens SOLIHA pour le versement d'une subvention de 10 605 € à M. et Mme Antoine ALESSANDRA et d'une subvention de 10 557 € à M. Julien MARTIN.

**241/ Création de panneaux touristiques : demande de subvention**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres approuve le projet de création de panneaux touristiques dont le montant est estimé à 50 000 € HT, sollicite une participation financière du Département de 30 000€ et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

**242/ Tarification été 2022 des Services annexes Station d'Auron**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres approuve les tarifs été 2022 des services annexes de la station d'Auron.

**243/ Fête de la Transhumance : demande de subventions**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres approuve le projet de la fête de la transhumance dont le montant est estimé à 30 000 € HT, sollicite une participation financière de la Région de 10 000 €, du Département de 10 000 € et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

**244/ Participation communale à la classe découverte de l'école d'Auron**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide de contribuer au financement du projet de classe découverte de l'école primaire d'Auron à Peira Cava à hauteur de 40 € par enfants soit 640 €.

**245/ Avenant au contrat de prêt de la caisse d'épargne**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, adopte la prorogation de l'emprunt auprès de la caisse d'épargne et autorise Madame Le Maire à signer un avenant au contrat initial dans les conditions suivantes :

Montant restant dû : 1 9 555 363.73 €

Remboursement in fine au 22/03/204

Taux d'intérêt fixe : 1.70 %/an

**246/ Mandat spécial déplacement à Grenoble**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide d'accorder un mandat spécial à Madame Le Maire et aux élus qui l'accompagneront, Jean Paul RAPUC et Eric BARALE au salon Mountain Planet à Grenoble qui réunit les professionnels de la montagne d'hiver mais aussi d'été, ainsi que les aménageurs de reliefs urbains ; ce mandat ouvrant droit au remboursement des frais exposés par les élus concernés.

**247/ Acquisition de plein droit d'un bien sans maître à La Rougelle**

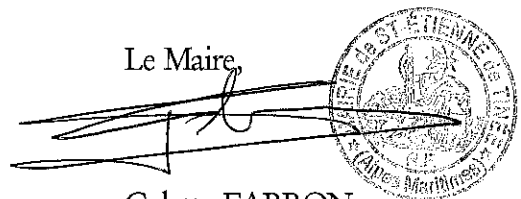
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide d'incorporer dans le domaine communal les biens immobiliers à la Rougelle appartenant à Monsieur Etienne MIGLIOR, décédé le 13/11/1959, ayant eu deux enfants Pierre MIGLIOR, décédé le 12/10/1998 et François MIGLIOR, décédé le 28/12/1989.

**248/ Servitude de passage à Roya parcelle S470**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle S470 de Mme Nicole RAYNAUD et de Mme Corinne BRUNEL dans le cadre de l'amélioration du réseau téléphonique du hameau de Roya, et l'implantation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications, moyennant une indemnité forfaitaire unique de 1 200 € à la signature de la servitude et désigne Monsieur Jean Marie EMERIC, conseiller municipal pour signer les documents relatifs à cette cession.

ETAT CIVIL

Le Maire



Colette FABRON.